

Etude de détermination des volumes maximums prélevables Bassin versant des Ussees et affluents

 <p>Risques & Développement Parc Citérama Route de Napollon 13400 Aubagne E.mail : RD@risques-et-developpement.fr</p>	<p>SMECRU Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Ussees 19 rue du Grand Pont 74270 Frangy E.mail : smecru@gmail.com</p>
--	---

Intitulé du projet : Etude de détermination des volumes maximums prélevables

Présents : 19 personnes

AERMC : Cécile MARQUESTE ; **DDT74** : Mathieu DELILLE ; **ONEMA** : Alain AUBRUN ; **ARS – DDASS** : Maryse FABRE ; **Fédération de Pêche 74/AAPPMA** : Pascal BAUDAUX ; **Société de Pêche La Truite** : Gilles LEMETAYER ; **CNR Belley** : Françoise LABADIE ; **Chambre d'Agriculture 74** : Marie BRUYNINCKX ; **Agriculteur CUMA DULAC** : Alfred LACROIX ; **CC du Genevois** : Pierre LOISEAU ; **CC Pays Cruseilles** : Gilles PECCI (Président), Grégory VIALA (service eau/assainissement) et Laura DUFOURNET (stagiaire) ; **SMECRU** : Alain POYRAULT (Président), Perrine CHAUVIN (Chargée de mission) ; **Comité Syndical SMECRU** : Louis REY (Arbusigny), Roger VIONNET (Vanzy), Gilles PECCI (Allonzier la Caille) ; **R&D** : Olivier SONNET (Chef de Projet) et Arnaud MAYES (Chargé d'Etudes)

Excusés :

Région Rhône Alpes : Mélanie MARMONIER, **ONEMA** : Claude DEBRUILLE => Présence du Chef de service Alain AUBRUN, **ARS - DDASS** : Mrs REIGNER et MERCIER => Présence de Maryse FABRE, **Comité Syndical SMECRU** : Paul RANNARD => présence de Roger VIONNET (Vanzy),

Rédacteurs : Perrine CHAUVIN et Olivier SONNET

Procès Verbal n°1 – réunion du Comité de Pilotage du 06 avril 2010 : lancement de l'étude

Dans le cadre du lancement de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables sur le bassin des Ussees, une réunion a été organisée en date du 06 avril 2010 à Frangy.

L'ordre du jour de cette première réunion était le suivant :

- Présentation du contexte et des objectifs de la présente étude,
- Présentation de la méthodologie proposée,
- Mise au point et phasage de l'ensemble de la démarche avec le Comité de Pilotage, point sur les données disponibles,
- Questions diverses.

En **préambule**, est rappelé l'objectif principal de ces études : aboutir à terme à une résorption des déficits quantitatifs lors des périodes d'étiage. Les principales étapes pour atteindre cet objectif sont :

- **Etape 1 : Détermination des volumes maximum prélevables, tous usages confondus.**
- Etape 2 : Concertation entre les usagers pour établir la répartition des volumes,
- Etape 3 : Mise en place des **outils de gestion des prélèvements** au cours de l'année, comme la gestion collective de l'irrigation, à partir des données des études volume prélevables

La présente étude s'intègre dans le cadre de l'étape 1. Les démarches de concertation seront amorcées par les ateliers de travail proposés.

A) Présentation du contexte et des objectifs de la présente étude

Perrine Chauvin rappelle que la présente étude fait partie des études préalables au contrat de rivières qui seront lancées en 2010-2013. Les 3 études lancées en 2010 (Volumes Prélevables, Géomorphologique, Habitat/piscicole) sont avant tout des études permettant de connaître le bassin versant, de faire le point sur les connaissances existantes et de déterminer un état zéro, c'est-à-dire un point de référence qui permettra d'évaluer l'efficacité du contrat de rivière à long terme. Un **important travail de collaboration est demandé aux prestataires de ces 3 études** pour coordonner leurs actions, mutualiser leurs résultats et recherches d'informations, réfléchir collectivement sur les points de suivi etc. et produire ainsi des résultats cohérents.

L'étude Volumes Prélevables est la première étude lancée sur le bassin versant par le SMECRU. Cette dernière comprend 7 phases et 2 options (eaux souterraines), elle se déroulera sur 2 ans. La première **phase de collecte des données est particulièrement importante**. Perrine Chauvin précise que le bureau d'étude R&D a été retenu notamment en raison de la qualité de sa démarche d'acquisition de données et de concertation (prise en compte des attentes et contraintes des usagers dès le début de l'étude). L'ensemble des usagers et des personnes présentes doivent donc s'attendre à être prochainement sollicités par R&D.

L'étude Volumes Prélevables a un caractère obligatoire et réglementaire sur le bassin versant des Ussees du fait de l'inscription du territoire au SDAGE comme étant en déficit quantitatif. L'objectif est d'aboutir à terme à une résorption des déficits quantitatifs lors des périodes d'étiage (satisfaction des besoins biologiques et des usages 8 années/10). Perrine Chauvin rappelle que le principe premier de cette étude est de **proposer des mesures de gestion et des solutions favorisant une meilleure répartition de la ressource et des économies d'eau** ; la recherche de nouvelles ressources et la réduction des droits de prélèvement devant intervenir en second lieu. Ces solutions doivent être reconnues et approuvées de tous.

B) Présentation de la méthodologie

Le support de présentation utilisé pour expliciter la méthodologie de l'étude est annexé au présent document.

La méthodologie se résume ainsi :

1. collecte de données
2. reconstitution de l'hydrologie naturelle non influencée (ce qui coulerait dans les Ussees et ses masses d'eau souterraines sans les prélèvements)
3. détermination des prélèvements tous usages confondus (AEP, irrigation, industries etc.), de leur répartition dans l'année et évaluation de leurs évolutions futures
4. détermination des besoins des milieux (Débits Minimums Biologiques) en fonction d'espèces cibles. Ces besoins seront déterminés dans l'espace et dans le temps.
5. détermination des volumes disponibles au prélèvement (= hydrologie naturelle non influencée – Débits Minimum Biologiques – besoins en Eau Potable) et concertation autour de :
 - la répartition à court et long terme de ces volumes prélevables entre les usages
 - les économies d'eau possibles

Le prestataire prévoit notamment la mise en place d'**atelier d'acteurs** afin de bien prendre en compte leurs attentes et contraintes.

C) Questions diverses :

Q1 : Quelles seront les finalités et livrables des études volumes maximum prélevables ?

R1 : L'un des objectifs de ces études est de réaliser un état 0, sur les ressources et les prélèvements existants. In fine, l'objectif est d'aboutir à un scénario de répartition de la ressource qui permette à termes de satisfaire les différents usages tout en préservant la vie biologique des cours d'eau.

Etude de détermination des volumes maximums prélevables Bassin versant des Ussets et affluents

Ces études serviront d'appui et de référence à un développement territorial conscient et respectueux de la ressource en eau.

Q2 : La Communes de Vanzy prévoient de capter une source afin de répondre aux besoins de sécurisation de la ressource. Comment connaître les volumes captables, toutes les ressources seront évaluées ?

L'étude porte sur l'ensemble du bassin versant et doit prendre en compte tous les affluents des Ussets, toutes les ressources en eau.

Il est conseillé, si possible, d'attendre les résultats de l'étude Volumes Prélevables afin d'éviter de faire un investissement aujourd'hui alors que certaines données de base peuvent évoluer suite à la présente l'étude (notamment autorisation de prélèvement).

Q3 : La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles mène actuellement une étude de sécurisation sur l'AEP. Une question relative au délai de connaissance des volumes maximums prélevables a été posée.

R2 : L'étude se déroulera sur une durée de 22 à 24 mois. Les résultats de l'étude intéressant les choix de la communauté de communes ne seront pas disponibles avant janvier-février 2012 (phase 6 de la présente démarche). La CCPC aura donc à prendre ses décisions avant les résultats de la présente étude. L'enjeu de cette étude AEP sur la CCPC a clairement été souligné dans le cahier des charges de l'étude Volumes Prélevables. Le prestataire R&D tiendra compte des résultats de l'étude CCPC et des décisions qui en découleront ; il se rendra également disponible pour toute précision sur la démarche, notamment en ce qui concerne la mise en place de Débits Minimums Biologiques, mesure que la CCPC doit aujourd'hui anticiper (le cahier des charges de détermination DMB a été transmis à la CCPC).

Q4 : Est-ce que l'ensemble de la profession agricole sera considéré ?

R3 : Naturellement, il s'agira de ne pas oublier d'acteurs. Des rencontres individuelles sont prévues pour les arboriculteurs, ayant considéré que leur nombre (20) permettrait ce type de démarche. Quelques entretiens seront également réalisés auprès d'autres exploitants (éleveurs etc.) afin de prendre en compte leurs usages et les évolutions (besoin en eau pour le lavage des salles de traite etc.). La Chambre d'Agriculture sera consultée dans le cadre de la phase de collecte, pour identifier au mieux l'ensemble des acteurs agricoles du bassin versant. Ils seront invités aux ateliers d'acteurs.

Q5 : Quels seront les points sur lesquels un suivi/des mesures/prélèvements seront réalisés ? Quelle concertation pour déterminer ces points ?

D'une manière globale pour toutes les études et actions du contrat de rivière, il est souhaitable de proposer des points de suivi cohérents, et de limiter leur nombre en choisissant des points où plusieurs paramètres peuvent être suivis ou mesurés au même endroit. Mr Baudaux rappelle que les caractéristiques nécessaires à certaines mesures ne seront pas toujours compatibles, contraignant parfois à faire plusieurs points distincts.

Le choix de la localisation de ces points, quelle que soit l'étude concernée, sera soumis à approbation du Comité de Pilotage, qui pourra ainsi proposer des points (points CG, CCPC, STEP, Fédé Pêche etc...).

Dans le cadre de l'étude Volumes Prélevables, le choix des points de suivi DMB sera effectué en concertation avec le CoPil et avec les prestataires des études Géomorpho et Piscicole. L'étude Géomorpho doit également consulter les 2 autres études en cours pour déterminer les points suivis dans le cadre de la campagne de jaugeage.

D) Informations complémentaires :

Afin de mutualiser les moyens et faire une collecte d'information efficace, le prestataire mettra en ligne sur le site du SMECRU une **liste permettant de suivre l'avancement de sa collecte**. Cette liste indiquera à minima : Donnée recherchée, personnes contactées pour les obtenir, données obtenues, données en attente, données manquantes, difficultés rencontrées. Les membres du Comité de Pilotage disposeront d'un accès à cette liste et pourront ainsi compléter les informations obtenues ou réorienter le prestataire.

Les données carto et SIG seront demandées aux collectivités (SIVOM, Communes et interCom). Le SMECRU va voir dans quelle mesure ces EPCI peuvent transmettre pour l'étude les données qu'ils ont obtenues en adhérant au RDA.

Les données carto fournies par le prestataire seront en LAMBERT 93.